



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET
N° 006-AR/2020
du 24/07/2020

« Libération d'emprise et mise en œuvre du Programme de Réinstallation Involontaire :

Lot 1 pour la RN6

Lot 2 pour la RN13

Financement : RESSOURCES PROPRES INTERNES DE L'ETAT (RPI)

1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans LE JOURNAL MIDI MADAGASIKARA en date du 29 juin 2020.

L'Agence Routière représentée par la Personne Responsable des Marchés Publics, lance un appel à Manifestation d'intérêt en vue des présélections d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou Associations ou Bureau d'Etudes ou équipes de Consultants ayant un profil et des expériences probantes en ingénierie sociale pour assurer la « **Libération d'emprise et mise en œuvre du Programme de Réinstallation Involontaire : Lot 1 pour la RN6 entre Ambanja (PK 467+000) et Antsiranana (PK 700+080), Lot 2 pour la RN13 entre Ambovombe et Taolagnaro (114 km).** Les candidats intéressés doivent présenter leur candidature et doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations et joindre dans leur dossier les pièces suivantes :

- Une lettre de Manifestations d'intérêt
- Présentation du Candidat ou de l'organisme
- Expériences dans des missions similaires réalisées durant les dix (10) dernières années qui doivent faire ressortir pour chaque mission :
 - a) intitulé de la mission
 - b) le nom, l'adresse et les contacts du client
 - c) l'année de réalisation en précisant les dates de début et fin de la mission,
 - d) le montant du contrat,
 - e) la liste et profils des experts clés ayant réalisés la mission,
- Liste et profil du personnel clé proposé pour les prestations envisagées

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Le Chef de file ou à défaut, l'ensemble des compétences de chaque membre du groupement doivent remplir les compétences recommandées.

2. Pour chaque lot, les prestations au titre de ce contrat comprennent:
- Identification et mise à jour de la liste des Personnes Affectées par le Projet (PAPs) dans la limite de l'emprise de la route
 - Suivi et encadrement du processus de paiement des PAPs ;
 - Assurer la libération de l'emprise avant le démarrage des travaux ;
 - Mise en place du mécanisme de gestion des plaintes ;

Le délai d'exécution des prestations est fixé pour chaque lot à : quinze (15) Mois, étalé sur la durée de l'exécution des travaux, à compter de la date de notification d'Ordre de service de démarrage des prestations.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016-055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés publics notamment en ses articles 32 et 42 en vue d'une invitation publique à soumettre des expressions d'intérêt afin de mettre en concurrence des candidats pré-sélectionnés.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h:00min à 16h:00min.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **25 août 2020 à 16h : 00min** et porter expressément la mention :

AMI N° 006-AR/2020

« Libération d'emprise et mise en œuvre du Programme de Réinstallation Involontaire :

Lot 1 pour la RN6

Lot 2 pour la RN13

Adresse :

AGENCE ROUTIERE
RAKOTOMAVO Christophe (PRMP)
Rue RANAIVO Paul, (Près du Stade Municipal) - ALAROBIA
ANTANANARIVO -101 -
Tel: 261 033 15 384 98/99
E-mail: agenceroutiere.madagascar@gmail.com



Le DIRECTEUR GENERAL
Personne Responsable des Marchés Publics,
RAKOTOMAVO Christophe